



Sammode

Éclairage technique depuis 1927

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRIX

Nos prix sont ceux du tarif en vigueur à la date d'acceptation de la commande par SAMMODE. Ils s'entendent franco de port et d'emballage standard France métropolitaine pour un montant net H.T. par commande supérieur à 900 €. Pour les montants inférieurs, le forfait port et emballage standard sera de 45 €.

LIVRAISON

Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, à qui il appartient de faire les réserves nécessaires auprès du transporteur conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce. Le fait pour notre Société d'organiser au nom et pour le compte de l'acheteur le transport des marchandises, avec un transporteur de notre choix, ne modifie en rien les présentes dispositions.

PAIEMENT

Nos prix s'entendent pour paiement à 60 jours nets.

a) Si paiement avant échéance ; escompte de 0,5% ; au-delà de l'échéance et au-delà de 60 jours, pénalité : deux fois le taux légal (loi n° 1442 31/12/1992).

b) En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, nous nous réservons le droit d'augmenter son montant de 10 % avec minimum de 40 € et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (art. L. 441-6-I du code de commerce), sans préjudice des intérêts de retard prévus à l'article a).

Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'à complet paiement. Les risques sont à la charge de l'acheteur. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente. (Loi 80.335 du 12 mai 1980)

RETOUR

Aucun retour ne sera accepté sans accord préalable de SAMMODE. Le matériel rendu franco à notre usine de Châtillon-sur-Saône (Vosges) ne sera crédité qu'après réception et vérification, sous déduction d'un abattement minimal forfaitaire de 15% compte tenu de l'état de ce matériel.

GARANTIE

La garantie n'intervient que dans le cas d'utilisation normale du matériel. Elle porte sur les pièces reconnues défectueuses, à l'exclusion du transport et de la main d'œuvre inhérents à la remise en état. Elle ne couvre pas l'usure normale du matériel. La durée de garantie est de un an à compter de la date de livraison. Cette durée s'applique également aux seules pièces changées dans le cadre de la garantie.

ÉTUDES ET PROJET

Les études et documents de toutes natures réalisés par SAMMODE restent son entière propriété matérielle et intellectuelle. Ils ne peuvent être ni communiqués, ni exploités, sans notre autorisation et doivent nous être restitués à la première demande.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

En cas de contestation le Tribunal de Commerce d'Epinal (Vosges) sera seul compétent. Nos mandats ou l'acceptation des règlements n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause d'attribution de juridiction (loi 80-335 du 12 Mai 1980).

TRAITEMENT DES DECHETS

Conformément à l'article 18 du décret 2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, SAMMODE a choisi d'adhérer à l'éco-organisme agréé Récyllum qui assurera les obligations d'enlèvement et de recyclage des DEEE issus de ses équipements mis sur le marché en France depuis le 13 août 2005. Les informations concernant ces obligations ainsi que le fonctionnement du système de collecte sont accessibles sur le site www.recyllum.com.